

La feuille de Chaux

Janvier 2021



Sommaire :

- [Le mot du Maire \(p1\)](#)
- [Etat civil \(p2\)](#)
- [Commission Cadre de Vie \(p2 à 4\)](#)
- [Commission Bois \(p5\)](#)
- [Commission Urbanisme \(p5\)](#)
- [Les associations \(p6 à p7\)](#)
- [La maison Nachin \(p8 à 13\)](#)
- [Point budget \(p14 à p17\)](#)
- [Informations diverses \(p18\)](#)
- [Informations utiles \(p19 à p20\)](#)

Localisez les événements sur la carte fournie en page centrale de ce bulletin.

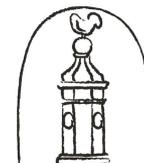


H6



Le mot du Maire

Bonjour à tous,



Il existe des moments qui, lorsque nous prenons notre stylo pour faire une rétrospective de l'année écoulée et une explication des perspectives, sont enthousiasmants. Ils nous confortent, en tant qu' élu, à poursuivre l'engagement pris. Et puis, il existe des années compliquées... Il n'est pas facile pour moi, aujourd'hui, de vous décrire toute mon envie de travailler au sein de cette nouvelle équipe et de mener à bien les projets qui se présentent à nous, tout en sachant, en même temps, que nos entreprises rencontrent des difficultés financières impliquant sans nul doute des tensions sur l'emploi, que notre jeunesse sera confrontée à des obstacles en arrivant sur le marché du travail, que nos enfants suivent des enseignements du secondaire et du supérieur perturbés, que nos associations fonctionnent au ralenti, que nos aînés limitent les contacts avec leurs petits enfants, Nous laissons derrière nous une bien triste année 2020...

Et nous ouvrons 2021 sans avoir la certitude que les contraintes et les conséquences les plus fortes, induites par cette crise, soient derrière nous.

Après la pluie vient le beau temps, alors je me persuade que de beaux moments nous attendent tous ensemble. J'ai la conviction que nos associations seront prêtes à reconduire leurs actions, que les bénévoles répondront de nouveau aux appels pour dynamiser et faire du lien social dans notre village.

Nous, élus, gardons l'envie de nous projeter raisonnablement dans les dossiers futurs : l'aménagement de notre village avec les perspectives du PLUI, rejeté par l'Etat et à réécrire, l'intégration de nouvelles familles sur notre village (19 permis de construire en 2019 et 15 en 2020), la réhabilitation de la maison de centre de village en Médiathèque et Salle culturelle.

Personnellement, j'ai pris un engagement fort en acceptant de participer au Bureau de l'intercommunalité. J'ai suffisamment critiqué son fonctionnement et certaines décisions prises lors du précédent mandat pour ne pas refuser la proposition qui m'a été faite de participer à un nouveau projet. Dans un environnement contraint par des décisions passées, la Présidente m'a confié une délégation portant sur l'exécution budgétaire des différentes compétences intercommunales. L'ensemble du bureau souhaite proposer une nouvelle gouvernance qui mette les maires et les élus municipaux au centre des discussions, tout en veillant bien aux attentes des administrés.

Les traditionnels vœux de la municipalité n'auront donc pas lieu cette année. Alors l'équipe municipale est contrainte de vous les adresser via ce bulletin.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Alexandre ORMAUX

Etat civil de l'année 2020

Mariages :

Marlène FOEHRLE et Emilie COURTOIS le 28/06/20
Bastien POULNOT et Maurane ZOUABI le 14/12/20

Naissances :

Arya WACH le 28/04/20
Gauthier et Louise COURTOIS le 28/07/20

Décès :

Pierre CHEVALIER le 13/09/20



Concours photo

Le 19 septembre 2020, malgré une météo incertaine, dix personnes ont pris le départ de la balade photographique, une promenade passant par le pont des ânes et Rochefort. Les participants se sont ensuite réunis afin procéder au vote des lauréats 2020. Ont été récompensés Anaïs Monin dans la catégorie moins de 15 ans, Sandrine Boyer-Clop dans la catégorie Adultes et Julien Monin dans la catégorie Thème spé-

cial. Tous trois ont reçu du Maire leur tirage gagnant le 03 décembre. En 2021, une nouvelle édition aura lieu, en espérant que des conditions sanitaires plus favorables nous permettent de vous accueillir plus nombreux.



Cadre de vie

Concours Photo :

Une nouvelle

édition devrait

avoir lieu en 2021,

conditionnée aux

contraintes

sanitaires.

Opération « Nettoyons la nature »



Samedi 26 septembre, nous avons participé à l'opération nationale « Nettoyons la nature » initiée par les magasins Leclerc qui nous ont fourni des gants, sacs poubelle, tabliers et... des masques dans ce contexte sanitaire particulier. Nous avons été ravis de constater la motivation de presque 40 personnes, petits et grands, à arpenter les rues et routes du village pour ramasser les classiques bouteilles (en verre, en plastique), canettes, mégots, paquets de cigarettes que l'on peut malheureusement trouver dans les fossés en bord de routes. Nous avons également trouvé dans les bois des déchets plastiques, des mé-

taux... Ces déchets dégradent notre cadre de vie et peuvent être néfastes pour la faune et la flore. Nous avons récolté en une heure trente 40 kilos de déchets.

Pour faire suite aux propositions de certains participants, nous pensons proposer également un nettoyage de printemps et reconduire l'opération en 2021.



Des fleurs dans nos rues

Au printemps dernier, nos massifs communaux nous ont régalié des premières fleurs de bulbes* (tulipes, narcisses, couronnes impériales) installés par Sébastien à l'automne. Traditionnellement, après ce spectacle, au mois de mai, nous sommes une vingtaine de personnes à installer des plantes annuelles dans les massifs de la commune. Nouveauté pour cette année 2020, nous étions masqués !

*A l'occasion des plantations de mai, les bulbes en fin de floraison sont distribués aux personnes intéressées.



Aménagement de la Fontaine de Rochefort

Nous avons débuté un projet paysager sur les lieux de la fontaine de Rochefort (près du pont



des ânes) avec pour objectif de mettre en valeur notre patrimoine et de faire de ce bel espace un lieu de rencontre et de détente en famille ou entre amis. Nous prévoyons diverses plantations de vivaces et deux arbres d'ombrage, divers espaces aménagés (pique-nique, jeu saute-mouton, assises pour lire ou contempler...) et le rafraîchissement du chemin d'accès au lavoir. Au printemps prochain, nous ferons certainement appel aux habitants volontaires pour nous aider à préparer deux talus et y planter des fougères, géraniums.... Une belle journée de convivialité en perspective !



Bibliothèque

L'année 2020 à la bibliothèque a été particulièrement difficile, comme partout ailleurs, pour cause de Covid 19. Obligés de fermer lors du premier confinement, nous avons repris les permanences à raison d'une heure seulement et en observant les mesures sanitaires.

Lors du 2^{ème} confinement nous avons proposé un service de prêt à emporter puis un retour à la permanence d'une heure.

Nous ne savons pas encore quelles seront les mesures adoptées pour 2021 mais nous nous efforcerons de toujours permettre l'accès aux livres, qu'il soit direct ou non.

En espérant vous retrouver rapidement dans des conditions normales, nous vous souhaitons une bonne année 2021 !

L'équipe de bénévoles



Kits créatifs décoration de Noël pour les enfants

En fin d'année 2020, ne pouvant pas assurer l'atelier de Noël organisé avec l'association Les Chaux du Coq ; la commune a proposé une autre formule en offrant un kit créatif « spécial

déco de Noël » aux enfants du village de 4 à 12 ans. Cela a été une réussite avec plus de 50 kits distribués !



Colis gourmands pour Noël

Pour les fêtes de fin d'année, il nous était également impossible de nous retrouver lors du traditionnel banquet communal, alors l'équipe municipale a souhaité offrir aux aînés un colis gourmand avec des produits, sélectionnés chez des producteurs et commerçants locaux, les

soutenant ainsi pendant cette période difficile. Les produits ont été commandés auprès de la Boulangerie de Boulton, Le Vrac de Mélissa à Rioz, Richard Cœur de Miel et le magasin de producteurs « Esprit Paysan » à Vesoul.

Décoration de la fontaine centrale du village

Cadre de vie



Chaque année, des bénévoles se réunissent pour mettre en valeur la Fontaine du Centre du Village à l'occasion de Noël.

de nous rassembler pour de nouveaux moments conviviaux.

Merci à Sébastien FRANCOIS, notre agent communal, qui avait fait un énorme travail en préparant le fond du décor, les sapins, les lumières..., et qui avait mis en place la majorité des figurines.

Les bénévoles ont pu ensuite se retrouver, lors d'un matin de décembre ensoleillé, pour finir de décorer et ajouter les figurines prêtées par Monsieur et Madame GONDARD.

Merci à tous pour votre aide, et espérons qu'en 2021, nous aurons d'autres occasions





La commission bois se compose d'une dizaine de personnes. Nous nous sommes rencontrés début septembre pour que tous les membres fassent connaissance. Cette commission se compose de plusieurs générations où les aînés transmettent leurs savoirs aux plus jeunes.

L'automne est la période de vente des arbres aux marchands de bois. Cette vente de bois est une source de revenus pour la commune. Cette année, elle a rapporté environ 33000 euros.

Courant novembre, nous nous sommes réunis pour repérer et marquer les petites futaies. Les membres du conseil municipal ont ensuite procédé au tirage au sort des portions de bois, qui ont déjà été distribuées aux affouagistes.

Lorsque les bûcherons auront abattu les grosses futaies, nous irons alors marquer et partager les houppiers.

Le précédent conseil municipal avait projeté de replanter une parcelle de bois qui avait été coupée il y a 3 ans environ. Cette parcelle se trouve au-dessus de Rochefort au lieu-dit « Pierrotin ». Ainsi, à la fin de l'hiver, nous allons broyer cet endroit et nous y sèmerons des graines d'acacia afin de régénérer une partie de la forêt communale.

Si vous êtes curieux et souhaitez rejoindre la commission bois n'hésitez à contacter le secrétariat de la mairie.



Bois

Aménagement de la zone des Echos

Le projet d'aménagement de la zone des Echos a été lancé fin 2020 avec pour objectifs principaux :

- de desservir 4 parcelles constructibles pour MM. FOLIN David et Benoit et 4 parcelles constructibles pour M. et Mme RAMPANT Yves,
- de raccorder la rue des Echos à la rue de la Piscine par la création d'une nouvelle voie de circulation.

Une réflexion a été menée conjointement entre la commission urbanisme et les privés concernés pour proposer un projet considérant aussi bien les aspects fonctionnels et techniques, la préservation de l'environnement existant que la maîtrise du coût de mise en œuvre.

Les autres bénéfices visés à travers cet aménagement sont :

- la diminution du trafic rue du Cordonnet, qui comporte des zones étroites en sa partie basse,
- la conservation de zones piétonnes si chères aux enfants et promeneurs,
- la limitation de la vitesse de circulation dans la future voie des Echos grâce à une largeur réduite et de petits décrochements.

Une première convention a ainsi été conclue entre les demandeurs, MM. FOLIN, M. et Mme

RAMPANT et la commune de Chaux-la-Lotière pour la dépose d'un permis d'aménager commun.

L'objectif étant de donner la maîtrise d'ouvrage à la commune de Chaux-la-Lotière, de définir schématiquement l'organisation souhaitée et de garantir la participation financière des demandeurs afin de couvrir les dépenses engagées pour le géomètre et l'architecte.

Le coût de cette première tranche s'élève à 16484.40 € TTC, soit 5494.80 € pour chacune des 3 parties prenantes (dont 2747.40 € de TVA à récupérer. 20% du coût HT restant à la charge de la Commune).

Le permis d'aménager réalisé par le cabinet de géomètres-experts JAMEY & Associés et approuvé par l'architecte Robin CHAIGNET a ainsi été déposé par le maire courant décembre 2020.

Après instruction et validation du permis d'aménager, les demandeurs, les représentants de la commune et les gestionnaires des réseaux d'eau et d'assainissement devront formaliser début 2021 un Projet Urbain Partenaire pour la réalisation des travaux et la viabilisation.

Urbanisme

Une réflexion a été menée conjointement entre la commission urbanisme et les privés concernés pour proposer un projet considérant aussi bien les aspects fonctionnels et techniques, la préservation de l'environnement existant que la maîtrise du coût de mise en œuvre.

14

Association Les Chaux du Coq



L'Association des Chaux du Coq a pour objet de réaliser des animations au village. Ces dernières années nous avons géré des manifestations telles que : les jeux intervillages, fêtes de la musique, des défilés et goûters de carnivals, ateliers créatifs pour enfants... des représentations théâtrales (que nous souhaitons développer)... et, en association avec la commune : le spectacle pour Noël des enfants, le repas com-

munal... Mais également des activités régulières telles que la Gym pilâtes et la chorale : la Chaux Chorale !

Nous sommes sur le point de mettre en place un atelier d'écriture régulier...

Notre objectif aux travers ces activités diverses et variées est de favoriser l'échange, le lien entre les habitants du village. Bien sûr, depuis Mars 2020, nos activités sont suspendues.

Cependant, chacun d'entre vous est invité à participer activement ou plus ponctuellement aux activités, spectacles, réunion du CA... dès que nous pourrons reprendre ces activités, voire en développer de nouvelles... Vous y serez toujours bienvenus !

Toute l'équipe des Chaux du Coq vous souhaite une excellente année 2021 !

Isabelle Joly, Présidente

leschauxducoq@gmail.com

16

Association Geexel

Associations

H6



Geexel est une nouvelle association à Chaux-la-Lotière qui vise à promouvoir l'histoire du jeu vidéo ainsi que l'univers « Geek » en général (cinéma, pop culture, ...). En ces temps difficiles pour les liens sociaux, rien de tel que de venir partager des moments conviviaux dans notre salle vidéo-ludique, gracieusement mise à disposition par la municipalité (horaires d'ouverture sur la page facebook : @assoc.geexel), comprenant une trentaine de consoles de jeux vidéo de l'Atari 2600 à la Playstation 3 ! Beaucoup d'entre vous ont pu découvrir

la salle lors des portes ouvertes de fin octobre 2020 (cf. photo ci-dessus) qui furent un franc succès ! N'hésitez pas à nous contacter pour des renseignements supplémentaires sur nos activités et devenir membre de l'association via messenger sur FB ou par courriel à :

assoc.geexel@gmail.com

Les membres de l'association Geexel vous souhaitent une excellente année 2021.

Association pour la gestion des étangs

L'association pour la gestion des étangs de Chaux La Lotière a connu les mêmes difficultés que vous avez rencontrées au quotidien. L'ouverture de la pêche dans nos étangs a eu lieu le samedi 14 mars et, suite au confinement, nous avons été contraints de suspendre l'activité dès le lundi 16 mars au soir, pendant plusieurs semaines. Malgré ces difficultés, une quarantaine de cartes ont été vendues et nous vous remercions de votre confiance.

Un conseil d'administration s'est réuni le 27 juillet. Trois nouveaux conseillers municipaux ont intégré celui-ci : Stéphanie Jupille, Benoît Folin et Christophe Chapuis.

Les 8 membres ont procédé à l'élection d'un nouveau bureau constitué de :

Président : Frédéric Chapuis
 Vice-président : Kevin Bobillot
 Trésorier Stéphanie Jupille
 Secrétaire : Quentin Iseli

A ce jour nous ne pouvons guère envisager un calendrier de manifestations pour 2021, même si nous espérons vous retrouver au plus vite au bord des étangs.

Si vous souhaitez rejoindre notre association, vous êtes les bienvenus.

Kevin et Fred

G5

F14



Association communale de Chasse

Souhaitant partager la forêt avec tous les pratiquants d'activité en extérieur dans des conditions de sécurité optimales, nous indiquons les lieux de chasse au panneau d'affichage en Mairie depuis plusieurs années.

Nous invitons tous les pratiquants à venir s'informer avant de partir profiter de notre campagne partagée. Nous constatons que ces pratiquants peuvent provenir d'autres villages ou

sont nouveaux au village. Ils ne connaissent pas tous les lieux-dits et se trouvent avec une information peu compréhensible.

C'est pourquoi, avec le conseil municipal, nous envisageons une communication plus efficace avec l'appui d'une carte communale référençant l'ensemble des lieux de chasse.

Le syndicat du Chenalot

Le syndicat du Chenalot, pour les nouveaux habitants, est le syndicat intercommunal des sapeurs pompiers volontaires qui regroupe les communes de Boulton et Chaux La Lotière.

Le syndicat a fait 90 interventions en 2020. Tous les ans le nombre d'interventions augmente.

L'effectif est de 13 personnes décomposé ainsi :

1 officier
 1 infirmière
 4 sous-officiers
 7 sapeurs

En 2020, une infirmière est venue gonfler les rangs et le SDIS (Service Départemental Incendie et Secours) a doté notre syndicat d'un VLR (Véhicule de Liaison Radio).

Le syndicat est perpétuellement à la recherche de nouvelles recrues. Si vous voulez intégrer le corps des sapeurs pompiers volontaires, vous pouvez vous renseigner en mairie ou auprès du chef de corps, le lieutenant Fabrice Jasmin au 06.61.70.66.63.



Accompagnés par notre maître d'œuvre, les élus ont souhaité envisager plusieurs scénarii (3 Avant Projets Sommaire) afin de retenir le projet le plus raisonnable considérant 3 critères essentiels : besoin/qualité/coût. Le projet retenu est la réhabilitation partielle du bâtiment en Médiathèque et Salle culturelle, impliquant ainsi des travaux de démolition et de mise en valeur des jardins.

Nous avons engagé des études de sols, des études thermiques seront nécessaires pour prétendre à certains financements, l'avancement du projet est lent, mais progressif. Nous nous engagerons prochainement dans les étapes suivantes : Avant Projet Définitif, Etudes de Projet, Assistance à la passation des contrats de travaux....

Le coût estimatif est de 460 000 Euros. Cette somme, encore très élevée, se justifie par des critères et normes de plus en plus contraignants mais aussi par la vétusté et la qualité de l'ouvrage actuel.

Nous connaissons tous les bénéfices d'une vie à la campagne. Nous sommes pourvus d'un cadre de vie exceptionnelle, nous avons des offres sportives de qualité sur notre intercommunalité, tandis que les offres culturelles sont moins présentes. Considérant la culture, au travers de l'accès à la lecture, comme un enjeu important pour notre territoire rural, la municipalité veut s'inscrire dans une démarche conjointe avec l'intercommunalité et l'ensemble des communes ayant une bibliothèque, pour compléter cette offre culturelle. Victor Hugo disait :

« Lire, c'est boire et manger. L'esprit qui ne lit pas maigrit comme le corps qui ne mange pas. ». Oui, la culture, la lecture tout particulièrement, est un enjeu important pour éclairer et alimenter nos esprits.

Pour financer ce projet, nous envisageons toutes les options possibles. L'une d'elle est un financement du Ministère de la Culture. Ce dernier, pour comprendre le projet qu'il financera, nous demande d'établir un Programme Culturel Scientifique Educatif et Social. Ce PCSES, administrativement contraignant, nous pousse à formaliser au mieux notre projet et à nous projeter sur un fonctionnement optimal de la structure.

Tous les paragraphes suivants sont extraits de ce PCSES, document de près de 30 pages.

Maison Nachin



Problématique

Sa surface actuelle et sa localisation ne correspondent plus aux besoins et ne répondent pas à la réglementation sur l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. La surface prévisionnelle pour un équipement selon les besoins identifiés et les préconisa-

tions des partenaires et des financeurs est estimée à 100 m² : offre de lecture, de jeux éducatifs, de supports informatiques et de salle de rencontre (ateliers culturels, expositions, conférences).

Analyse du territoire

La population de Chaux-la-Lotière s'est fortement développée ces cinquante dernières années avec un rajeunissement de la population.

La situation économique de la commune est favorable, avec des actifs qualifiés travaillant sur le bassin bisontin, et apportant une fiscalité nécessaire au développement associatif, sportif et culturel. Toutefois, l'action communale auprès de certains foyers est essentielle et doit se renforcer.

Le développement de notre commune passe

nécessairement par un développement de notre intercommunalité. Nous pouvons constater qu'à plusieurs communes, nous arrivons à mener des projets d'envergure : pôles scolaires, pompiers bénévoles, piscine intercommunale, ... Mais il est toujours envisageable de mener des projets issus des associations et des bénévoles.

Les élus, dans le cadre de ce PSCES, souhaitent faire évoluer notre bibliothèque en médiathèque, et offrir au-delà de nos foyers une offre culturelle de qualité et spécialisée aux nombreux usagers des villages voisins

(lecture, numérique, expositions, ateliers, ...). La mise en place d'un réseau des bibliothèques existantes permettrait de gagner en efficacité et en qualité de service.

L'évolution de la bibliothèque en médiathèque permettra le développement de partenariats avec le pôle scolaire, avec les associations du village mais plus généralement avec les villages avoisinants.



La bibliothèque actuelle est géographiquement peu visible et difficile d'accès, non accessible à tous les publics. Sa superficie de 40 m² ne correspond plus à la population actuelle (et future) de notre territoire.

Sa surface et son budget ne permettent pas de renouveler suffisamment l'offre documentaire et limite la consultation de revues et de documents sur place, ce qui empêche de toucher un lectorat plus large.

Ce manque d'espace ne permet pas de :

- proposer aux habitants des collections de documents suffisantes et une variété de

supports (DVD, choix de revues, ressources numériques),

- mettre en valeur des collections,
- créer des espaces variés pour les usagers (détente, espaces presses, travail)

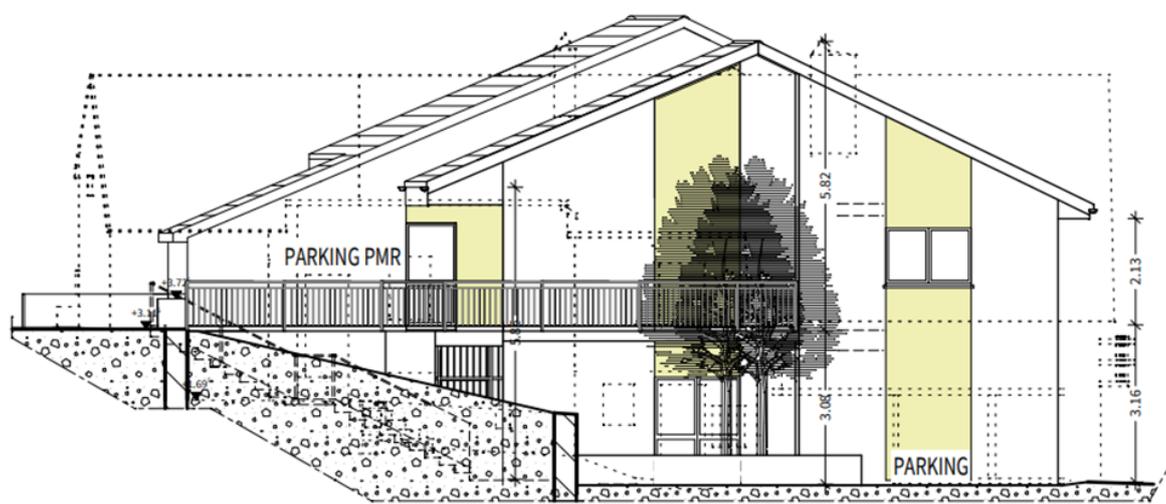
- offrir des services supplémentaires répondant aux pratiques culturelles actuelles (accès internet public, ressources numériques),

- accueillir des usagers d'autres communes limitrophes au sein de l'intercommunalité.

Les usagers ne peuvent être accueillis dans

des conditions optimales correspondant à un établissement public.

La bibliothèque doit se revisiter pour répondre aux enjeux du territoire : proposer une offre culturelle supérieure, aménager les temps d'ouverture selon les contraintes d'une vie active et offrir au plus grand nombre des services de qualité. C'est pourquoi les élus de Chaux-la-Lotière proposent ce projet de Médiathèque et de salle d'exposition dans le cadre d'une réhabilitation de maison de centre de village.



Plan façade ouest

Les axes politiques

La Médiathèque pourrait développer son offre documentaire, d'activités et de services selon les axes envisagés :

La médiathèque : un lieu de vie au cœur du village, au cœur du territoire Sud de la CCPR,

Afin de favoriser le lien social et la mixité sociale, la médiathèque pourrait organiser des rencontres et des échanges entre les administrés de Chaux La Lotière mais également avec ceux des communes voisines, via des activités proposées par la bibliothèque en partenariat avec d'autres acteurs locaux (ateliers d'écritures, ateliers d'initiation aux pratiques artistiques, promenades contées, mini-amphithéâtre extérieur, ...).

Pour lutter contre l'isolement et l'effet de village dortoir, la médiathèque pourrait proposer des moments de rencontres et se positionner comme un lieu de vie en organisant des temps conviviaux d'échanges de façon hebdomadaire ou mensuel au sein de la salle d'exposition.

La médiathèque pourra devenir un lieu de

vie où "il se passe toujours quelque chose" en bénéficiant d'un lieu ouvert, d'une salle d'exposition et d'un parc extérieur aménagé pour accueillir tout le monde, amateurs de lecture, de savoir ou de bavardage...

Une offre en direction des publics jeunes et familiaux,

Afin d'offrir des collections, des services et des activités ciblées pour les enfants, leurs parents et leurs grands-parents, la médiathèque pourra mettre en place des activités d'initiation aux loisirs créatifs.

Afin de toucher les publics d'adolescents, la médiathèque adaptera ses collections, ses services et ses activités ciblées pour les adolescents, en s'appuyant sur les outils numériques. Un partenariat avec une nouvelle association du village, orientée sur le retro-gaming (jeu vidéo années 80) pourrait être envisagé.

La médiathèque pourra proposer de nombreuses actions en vue de favoriser les échanges entre générations, comme par exemple avec des rencontres « Mémoires

locales », « Enjeux environnementaux », ...

Une offre moderne et numérique,

Afin de répondre à un besoin de modernité, la médiathèque sera équipée d'ordinateurs, de tablettes tactiles et d'une borne wifi, permettant un accès au numérique selon les facilités d'utilisation propres à chaque usager.

Afin d'amener les seniors vers l'utilisation des outils numériques, la médiathèque pourra proposer des initiations animées par les services civiques ou des jeunes actifs et passionnés d'informatique. Cette opération entrerait également dans le cadre des échanges intergénérationnels.

La médiathèque installée dans un village rural, équipée de matériel informatique moderne, pourra offrir aux administrés, éloignés par contraintes financières ou par manque de formation, un accès de qualité aux usages du numérique.

Détails du programme

Face à l'impossibilité d'agrandir la bibliothèque actuelle et face à la problématique d'accès à l'étage, la précédente équipe municipale avait retenue la réhabilitation d'une maison de centre de village, mitoyenne avec la salle des fêtes communale et les ateliers municipaux, comme meilleure option. Une consultation pour un accompagnement en maîtrise d'ouvrage a été lancée avec au programme la création d'une médiathèque et d'une salle de rencontre, le tout de plein pied.

Le cadre paysager répond parfaitement à l'installation de cette médiathèque, qui s'ouvrira sur un écrin de verdure entre verger, ruisseau, actinidia deliciosa et mur en pierres. Nous souhaitons proposer aux nouvelles familles, aux administrés actuels, mais également à nos bénévoles, une médiathèque moderne qui permettra l'épanouissement de tous dans de nouvelles pratiques culturelles.

Le projet de réhabilitation d'une maison de centre de village en médiathèque doit prendre en compte l'accroissement actuel et prévisionnel de la population de Chaux-la-Lotière ainsi que les pratiques et usages en bibliothèque.

La médiathèque se vaudra un lieu ouvert au plus grand nombre, où chacun, jeune et moins jeune, trouvera un espace pour :

- lire (support papier et tablettes)
- travailler / rechercher (offres documentaires physiques ou dématérialisées)
- découvrir / apprendre (offre numérique)
- jouer (jeux de société mis à disposition du public dans les différents espaces)
- se détendre (lecture de périodiques, écoute de musique en streaming, échange dans l'espace convivialité).
- se divertir (animations tout public).

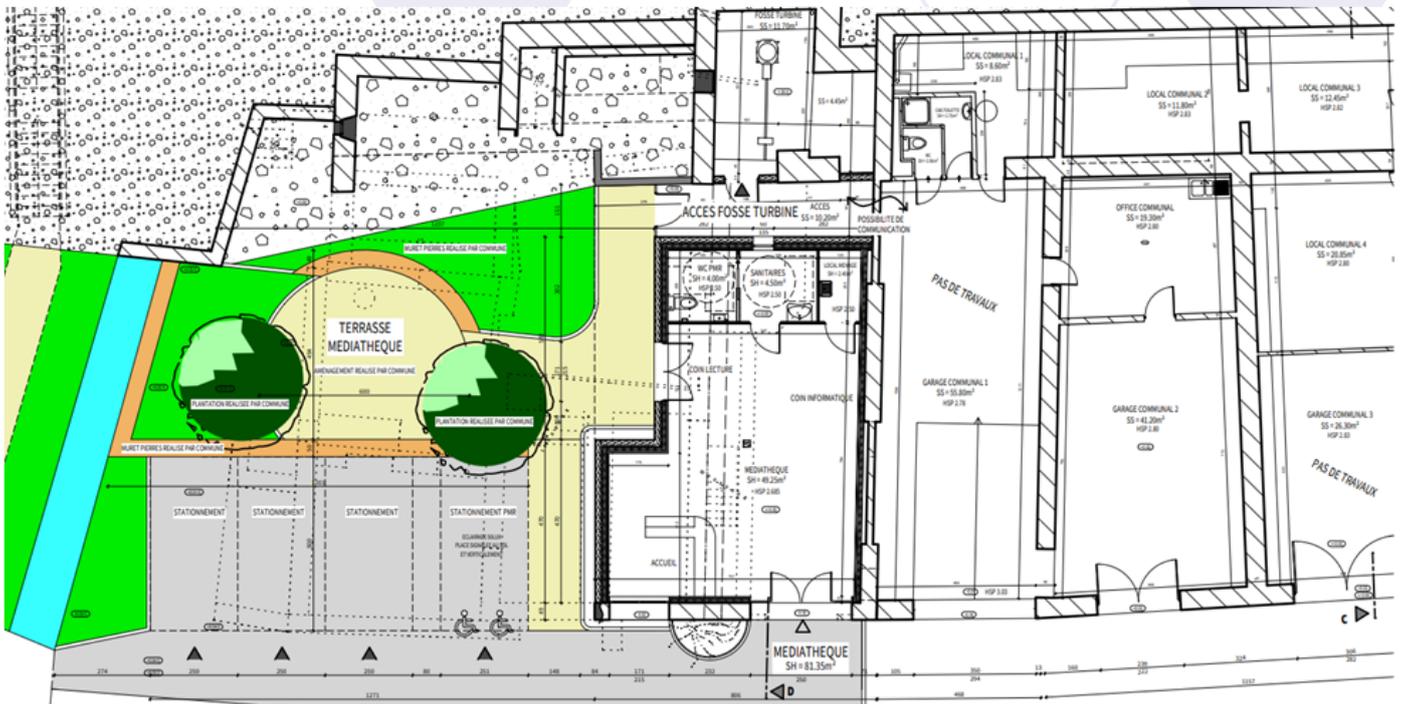
Depuis 2010, les lecteurs individuels inscrits à la bibliothèque de Chaux-la-Lotière représentent 8 à 10% de la population au lieu de 15% de moyenne nationale. Pour permettre à ce nouvel équipement de mieux remplir son rôle de proximité auprès des administrés et afin d'accroître significativement sa fréquentation, la nouvelle médiathèque poursuit trois objectifs principaux, à savoir :

- Améliorer l'accueil pour les publics existants et attirer de nouveaux publics (les lycéens, les actifs et les + de 75 ans)
- Diversifier l'offre documentaire physique et numérique pour satisfaire un plus vaste public
- Diversifier le programme d'animations pour devenir un lieu culturel de proximité.

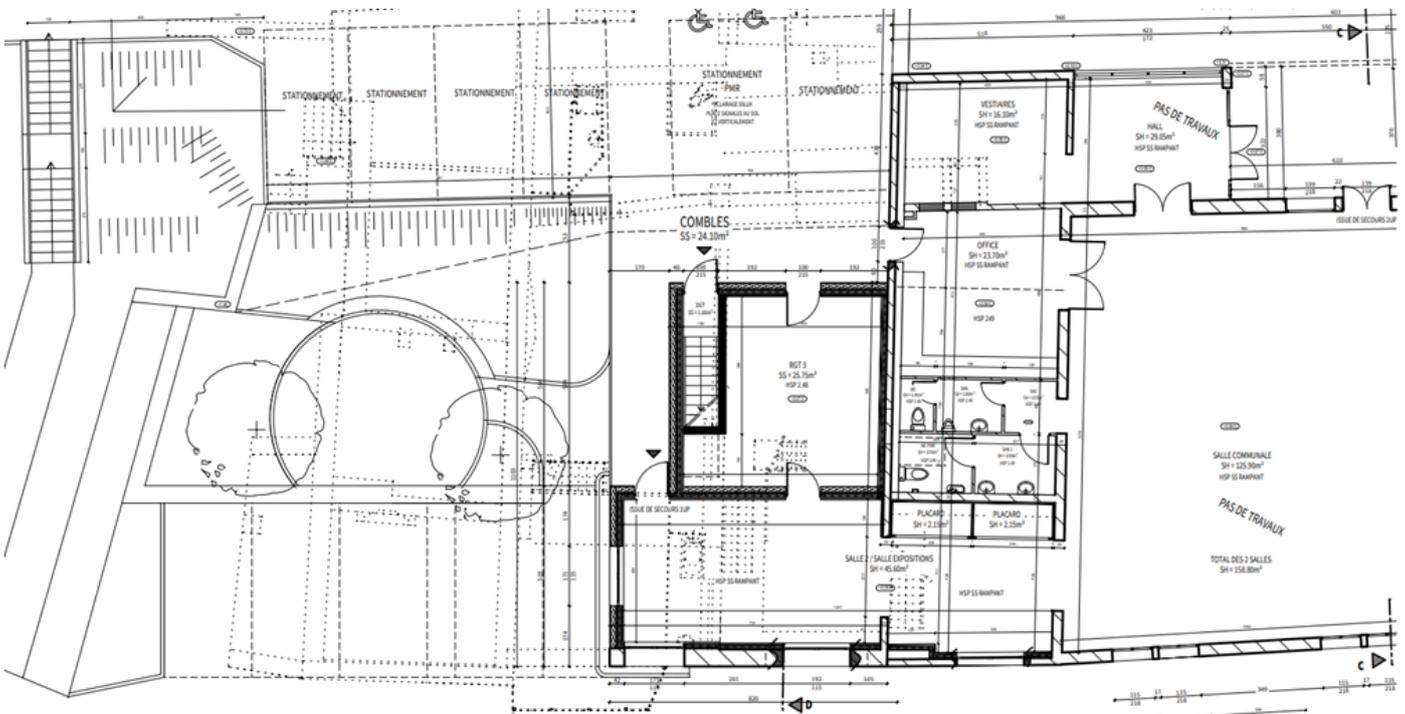
Maison Nachin



Vue actuelle, rue Basse



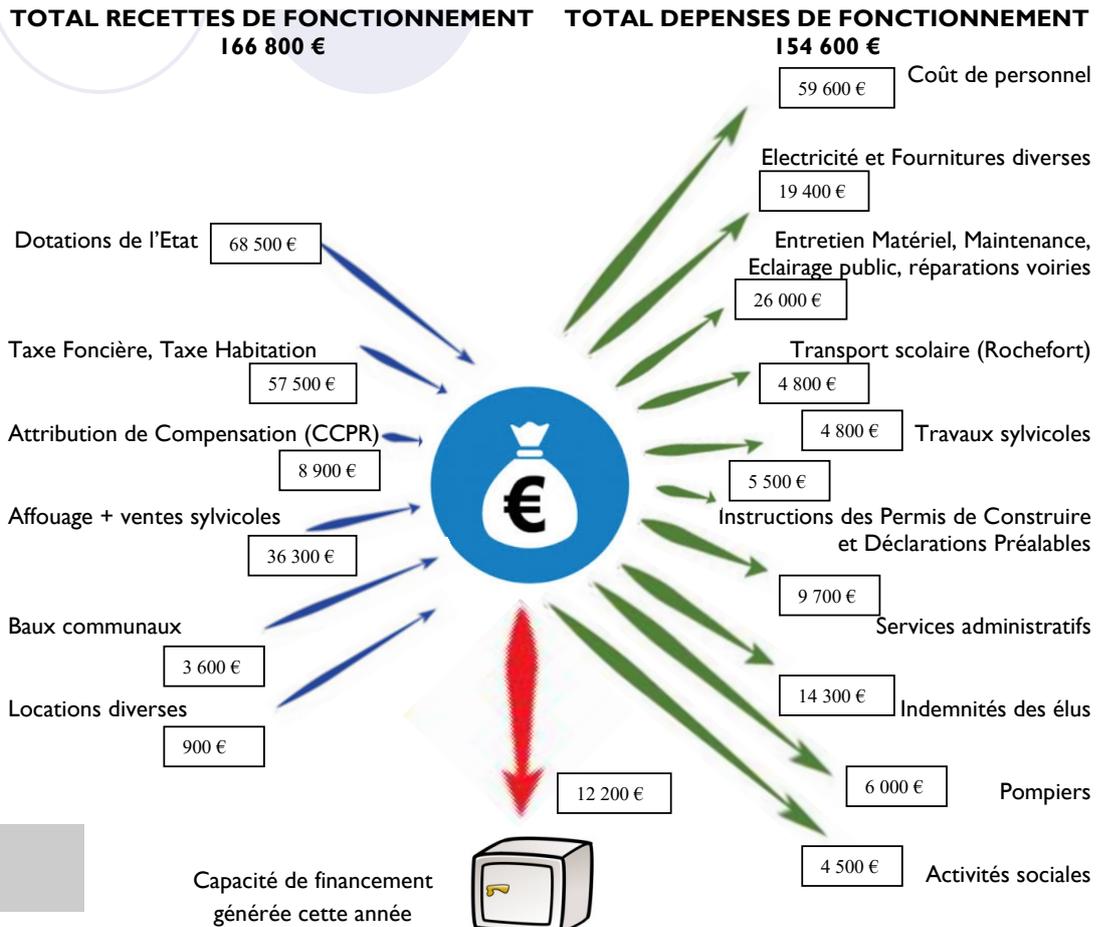
Plan rez-de-chaussée, rue Basse



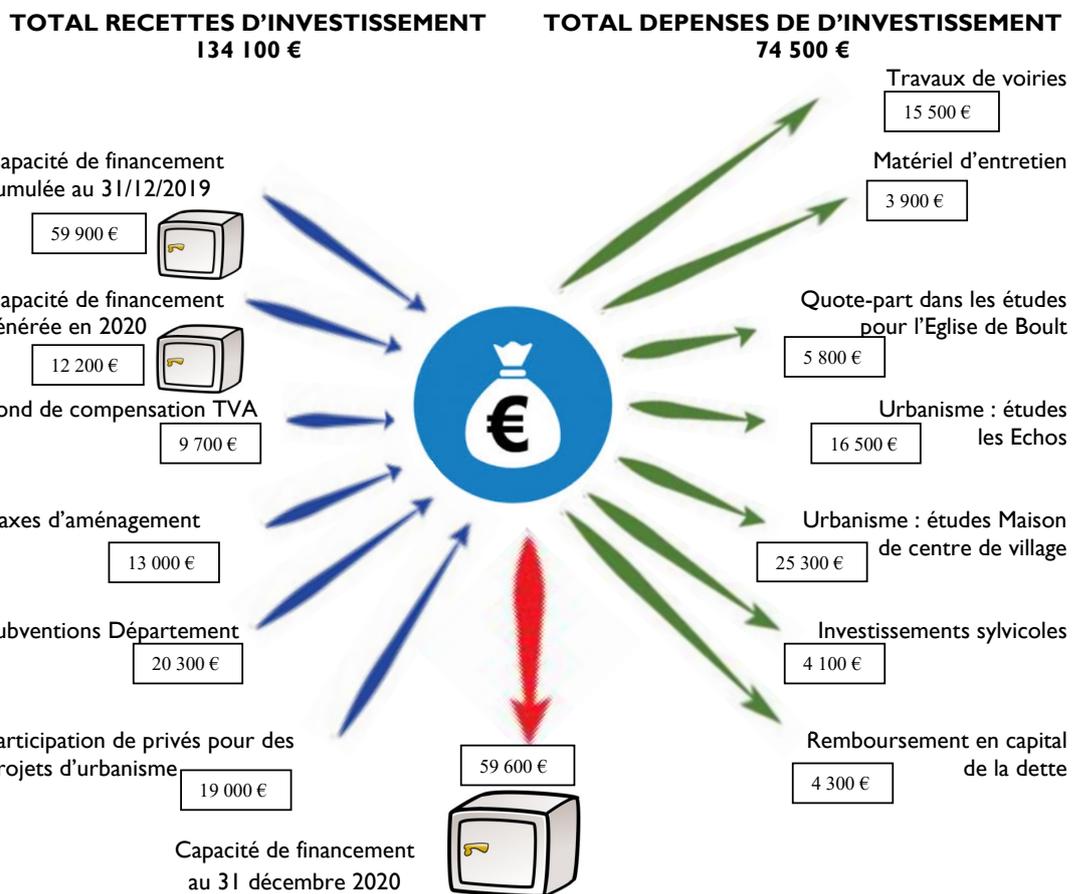
Plan rez-de-chaussée, route de Bonnevent

Budget 2020

Afin d'expliquer de façon simple les finances de la Commune, nous vous proposons ces 3 schémas :



Point



Réserves pour travaux et achats identifiés au 31 décembre 2019 : 70 600 €

Chambre froide salle des fêtes : 7 200 €

Matériel salle des fêtes : 10 000 €

Lame à neige : 8 000 €

Urbanisme les Grandes Pièces : 15 000 €

Urbanisme Impasse des Bruyères : 20 000 €

Urbanisme Impasse des Minerais : 10 400 €



L'ensemble de ces investissements reste provisionné au 31 décembre 2020.

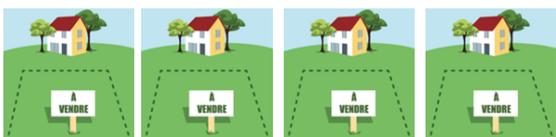
Projections 2021-2026

Nos recettes espérées :

Vente des 4 derniers terrains du lotissement communal
120 000 € hors TVA

Capacité de financement au 31 décembre 2020 :

59 600 €



Nos dépenses planifiées :

Médiathèque et salle culturelle
50 000 €

Travaux Rue des Echos

50 000 €



Le reste de l'investissement sera assuré par l'emprunt



Quote-part dans la rénovation de l'Eglise de Boul

50 000 €



Le reste de l'investissement sera assuré par l'emprunt

Maintien d'une réserve pour l'imprévu

30 000 €



Augmentation de la taxe d'aménagement

Le Conseil Municipal a décidé et a délibéré afin d'augmenter la taxe d'aménagement de 2 à 3%.

Qu'est ce que la taxe d'aménagement ?

La taxe d'aménagement a été instituée le 1er mars 2012 au profit des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale, des départements et de la Région d'Île-de-France. Elle doit être versée à l'occasion d'opérations de constructions immobilières. Elle finance les objectifs de cohérence territoriale comme la création ou l'extension d'équipements nécessaires à l'urbanisation.

La taxe d'aménagement succède à la taxe locale d'équipement, et remplace une dizaine d'anciennes taxes et participations qui étaient associées aux permis de construire et déclarations préalables. La taxe d'aménagement ne doit pas être confondue avec la taxe d'habitation ou la taxe foncière. Elle est instituée dans les communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme ou d'un Plan d'Occupation des Sols. Elle peut également l'être par délibération du conseil municipal dans les communes qui n'en sont pas dotées et l'est aussi de plein droit dans les communautés urbaines. Enfin elle peut être instituée par délibération de l'organe compétent en matière de Plan Local d'Urbanisme.

La taxe d'aménagement est exigible lors de la délivrance de l'autorisation de construire, d'aménager, ou lors de la délivrance d'un permis modificatif. Elle l'est également lors d'une décision de non-opposition à une déclaration préalable ou bien encore lors de l'achèvement des constructions réalisées sans autorisation ou en infraction.

Le Département voit sa part de Taxe d'Aménagement instituée par délibération du Conseil Général pour financer la politique de protection des espaces naturels et les dépenses qui y

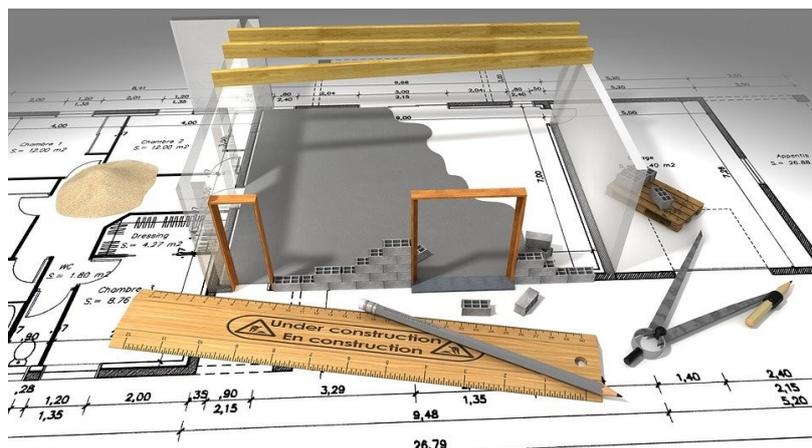
sont afférentes ainsi que les dépenses des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement. Le recouvrement de la taxe d'aménagement est du ressort des comptes publics et elle se paye en deux moitiés. La première partie est versée un an après obtention du permis et l'autre deux ans après sauf si son montant est inférieur à 1 500€ ou qu'elle est majorée en cas de modification du permis.

Pourquoi cette augmentation ?

Le conseil Municipal a signé une convention qui a pour objet de définir les modalités de travail en commun entre le maire, autorité compétente pour délivrer les actes, et le service instructeur d'INGENIERIE70, placé sous l'autorité de son président, dans le domaine des autorisations et des actes relatifs à l'occupation du sol, délivrés au nom de la commune. Le service d'INGENIERIE70 instruit les actes relatifs à l'occupation et l'utilisation du sol délivrés sur le territoire de la commune, relevant de la compétence de la commune comme cités ci-après : l'instruction des demandes de certificats d'urbanisme, l'instruction des demandes de déclarations préalables, l'instruction des demandes de permis de construire, l'instruction des demandes de permis de démolir, l'instruction des demandes de permis d'aménager et le contrôle de conformités des travaux (récolement).

Mais tout ceci a un coût pour la commune. L'adhésion est de 0.20€ par habitant de la commune et chaque instruction par INGENIERIE 70 est payante. Par exemple, une instruction de permis de construire est facturée 270€ à la commune, un permis d'aménager facturé 350€, un CUa facturé 30€, un CUB facturé 55€. Cette augmentation a donc été décidée afin de couvrir les frais d'instruction. Il faut savoir que pour 2020, la commune a déboursé près de 4000€.

Point budget



L'église de Boul ainsi que son cimetière sont partagés avec notre commune.

Historique :

L'église paraît avoir ses origines vers 1140, suivant première mention dans les archives. Dès le XVII^e siècle Boul compte une église paroissiale, vers 1723 elle a été reconstruite presque entièrement. Le clocher est achevé vers 1728 et la construction d'un nouveau clocher a été entreprise en 1758, la niche, au-dessus du portail du clocher-porche porte le millésime 1760.

Bilan Sanitaire :

L'altération générale de l'église peut se résumer aux problèmes de mise hors d'eau.

Les défauts d'étanchéité ont entraîné au fil du temps la dégradation de la charpente et ont conduit les eaux infiltrées vers les maçonneries.

Ces altérations ne semblent pas pour le moment, d'ordre structurel. Le risque est potentiel si aucune intervention ne se fait notamment dans la charpente. Par exemple, occasionné par la chute du bois sur l'extrados de voûtes, l'affaiblissement des pierres, la désolidarisation des mortiers, etc.

Mise à part les désordres dans la charpente, les altérations récurrentes à l'extérieur et intérieur de l'édifice concernent les revêtements,

et plus précisément les enduits.

Ils sont pour la plupart vétustes et localement en cours de décollement.

L'habillage par le lambris périphérique se montre parfois hors service, sans parler de l'altération formelle qu'ils ont subie par la remise en peinture inadaptée tout comme les retables.

Les vitraux sont en partie altérés. Ceux de la nef présentent un état d'altération importante.

La restauration :

Le projet est déphasé en trois étapes suivant l'importance des désordres à réparer et/ou préserver, à savoir :

PHASE 1. Toitures et installation électrique et de sécurité : programmée en 2021

PHASE 2. Restauration des façades extérieures et des intérieurs de l'église : à programmer

PHASE 3. Restauration des retables et du mobilier religieux : à programmer.

Concernant les phases 1 et 2, le coût est estimé aux environs de 600 000€ ht, couvert par une majeure partie de subventions. Le restant à charge de nos deux communes est divisé selon une méthode de calcul simple en rapport avec le nombre d'habitants par commune.



Fig.4. 9. Intérieur de l'église. A remarquer le décor sur les pilastres et doubleaux des chapelles (il s'agit très probablement du faux-marbre mentionné dans les travaux de 1852) aussi les sculptures et tableaux, les lambris, l'appui de communion et lustres, ces derniers disparus. Source : Racines comtoises

Les grandes dates :

- 1727-1755 Datation du retable
- 1758 Construction du clocher porche
- 1824 Réparations extérieures
- 1845-1847 Réparations et construction d'un mur pour l'agrandissement du cimetière,
- 1852 Restauration de six vitraux, démolition, dallage de l'église, construction des bancs, démolition de deux confessionnaux et confection d'une boiserie
- 1898-1901 Réparations au clocher
- 1928-1930 Datation de deux vitraux des chapelles nord et sud
- 1935 Remplacement de l'horloge au clocher
- 1988 Le coq du clocher a été abattu par un coup de foudre
- 2008 Installation du diffuseur à basse vitesse d'air tempérée.
- 2020 Réparations ponctuelles du faitage et arêtiers

"L'altération générale de l'église peut se résumer aux problèmes de mise hors d'eau"

La fibre est là !



Depuis le 4 janvier 2021, vous pouvez demander le raccordement au réseau de la fibre optique à votre fournisseur d'accès internet.

A ce jour, 6 sociétés sont référencées : CO-RIOLIS, FREE, K-NET, NORDNET, ORANGE et OZONE. 2 autres sociétés (BOUYGES TELECOM et SFR) devraient être prochainement référencées.

La prise en charge financière sera assurée par votre fournisseur. Aucune dépense (hors abonnement bien sûr) n'est à prévoir. Si des problèmes techniques ne permettent pas la pose de la fibre (Gaine bouchée, haie ou arbre à tailler, ...), vous devez les résoudre à votre charge.

Pour rappel, Haute Saône Numérique, syndicat auquel participent le Département et l'ensemble des intercommunalités, a financé près de 2.750.000 d'Euros pour déployer le réseau de la fibre optique sur 9 communes de la plaque 2 pour l'installation d'un local centralisateur à Rioz (NRO), de 9 armoires décentralisées (SRO), de 707 boîtiers permettant le branchement de 3 616 habitations ou locaux, le tout relié par 161 km de câbles.

La pive

Infos diverses

Initiative citoyenne

De nombreuses initiatives citoyennes sont entreprises de part et d'autre pour soutenir l'activité économique auprès des artisans, producteurs et commerçants sur le territoire riolais. Alexandre s'est inscrit dans l'une d'elle avant même cette crise. L'association régionale La Pive porte depuis 2014 un projet de Monnaie Locale Complémentaire à l'Euro. Cet instrument de soutien à l'activité économique locale circule quotidiennement sur l'ensemble de la Franche Comté depuis 2017, et sur le territoire riolais depuis janvier 2020.

Les enjeux et effets bénéfiques pour les utilisateurs, particuliers ou professionnels, sont nombreux. Avec les bénévoles du Groupe Local Riolais, ils ont eu plaisir à l'expliquer à plusieurs conseils municipaux : Trésilley, Rioz et Chaux La Lotière. Après de bons échanges, notre Conseil Municipal, sur proposition d'Alexandre, a conventionné avec l'association afin de mener des actions communes en 2020, la commune de Rioz en a fait de même. Bien que la crise sanitaire a eu raison des partenariats envisagés, il a été proposé de composer notre panier garni à destination des anciens du village avec des produits locaux achetés auprès de commerçants et producteurs acceptant la Monnaie Locale Franc Comtoise : La Pive, nous assurant, ainsi, que cet argent circule de nou-

veau sur le territoire. Alexandre a accepté de percevoir partiellement son indemnité de maire en Pive, considérant que l'indemnité perçue provenant de la fiscalité locale devait retourner à l'économie locale. Ces deux initiatives permettent d'alimenter des circuits économiques locaux, dans lesquels la monnaie complémentaire circule plus vite que l'Euro. L'acte d'achat est alors un acte citoyen, d'engagement pour un territoire à promouvoir et à soutenir.



Sur le territoire riolais, de Bonnevent-Velloreille (Les Jardins de Vauvenise) à Cirey-les-Belleaux (Dan's Beer), de Trésilley (La ferme des Aubracs) à Boul (Au cœur fondant), en passant par Rioz (Le vrac de Melissa), de nombreux professionnels ont rejoint le projet. Les bénévoles du Groupe Local de Rioz espèrent, avec l'appui des forces publiques que constituent les conseils municipaux, essaimer leur conviction que ce territoire est riche de compétences et de savoir-faire à soutenir

et à développer ensemble, particuliers, professionnels et élus.

Alexandre se tient à votre disposition pour échanger et pour apporter toutes les réponses à votre questionnement.

Location des salles des fêtes

- Pour la salle des fêtes du Coq sans tête, contactez Mme Gruhier au 07.66.76.96.54 à partir de 19h.



- Pour la salle des fêtes du centre du village, contactez Mme Jupille par e-mail stephanie.jupille@gmail.com ou au 06.63.43.65.87 aux jours et horaires suivants :

Du lundi au vendredi à partir de 18h et jusqu'à 21h

Le samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h



Horaires d'ouverture des déchetteries

Déchetterie de Boulot : horaires d'hiver du 1er novembre au 28 février.



Lundi	Fermé	14h - 17h
Mardi	Fermé	Fermé
Mercredi	9h - 12h	14h - 17h
Jeudi	Fermé	14h - 17h
Vendredi	9h - 12h	14h - 17h
Samedi	9h - 12h	14h - 16h

Déchetterie verte de Chaux : du samedi matin au dimanche soir.



Fermeture de la trésorerie de Rioz

A compter du 1er janvier 2021, la trésorerie de Rioz ferme. De ce fait, vous ne pourrez plus effectuer le paiement de vos factures à la trésorerie. Cependant, il sera toujours possible d'effectuer votre paiement au Tabac Presse Loto Riolois au 73 rue Charles de Gaulle à Rioz.

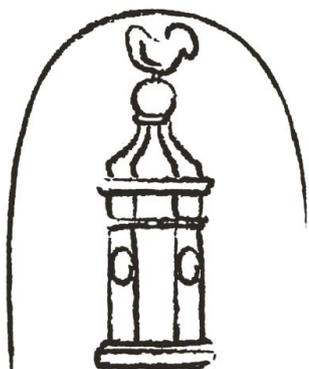
Elections régionales et départementales 2021

L'inscription sur les listes électorales est obligatoire pour participer à un vote.

La date du 31 décembre n'étant plus impérative, il est désormais possible de s'inscrire sur les listes électorales et de voter la même année. Il faut toutefois respecter une date limite d'inscription :

Vous devez vous inscrire au plus tard le 6^e vendredi précédant le 1^{er} tour de scrutin.

Infos utiles



La mairie de Chaux la Lotière

N'hésitez pas à vous connecter sur le site de la commune www.chaux-la-lotiere.fr et/ou sur la page Facebook « mairie de Chaux-la-Lotière » pour suivre les informations et actualités de votre commune.

Pour toute venue en mairie, pensez à sonner dès votre arrivée. La secrétaire viendra vous accueillir. Le port du masque est obligatoire et une solution hydro-alcoolique est à votre disposition dès l'entrée.

Permanence du Maire : possibilité de prendre RDV les vendredis matin et après-midi par mail ou par téléphone.

Infos utiles

Commune de Chaux-la-Lotière

2 route de Boul't

70190 Chaux la Lotière

Téléphone : 03 84 91 73 97

Messagerie :

chaux-la-lotiere@wanadoo.fr

Horaires du secrétariat :

Les mercredi et vendredi

De 17h à 19h *



[Pour recevoir nos bulletins par e-mail](#)

Les bulletins et autres informations communales vous parviennent dans les boîtes aux lettres.

Si désormais, vous souhaitez les recevoir uniquement en version électronique, plutôt que papier, nous vous proposons de nous l'indiquer par l'envoi d'un message électronique (en indiquant vos coordonnées) à l'adresse : chaux-la-lotiere@wanadoo.fr

Nous accuserons réception de votre demande.

Nous précisons que lors de chaque publication de bulletins, des exemplaires sont disponibles en mairie.

Vous pourrez modifier votre choix à tout moment en nous le signalant par mail (sans oublier d'indiquer vos nom et prénom pour être identifié).

H6



* Horaires pouvant être modulés selon les règles applicables en matière de couvre-feu. Suivez le fil actu le site communal ou Facebook.

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique